

Syndicat Libre de la Fonction Publique Secrétariat National

Zaventem, 4 septembre 2017

Communiqué de presse

Le SLFP-Police ne peut accepter l'idée des BodyCam ET souhaitent bien au contraire plus de confiance et de soutien à l'égard des policiers!

Nous apprenons par les médias qu'on fait à nouveau la promotion des « PetCam » et autres « BodyCam » à la suite des faits d'Anvers.

En fait, il s'agit d'un vieux dossier de la précédente ministre de l'Intérieur que Mme Milquet avait proposé à la Commission Intérieur de la Chambre. Ainsi, nous avions – avec les autres organisations syndicales – peut exposer notre point de vue en profondeur. Et comme tout le monde le sait, le SLFP Police défend les intérêts du personnel policier et de la société, et en conséquence, a condamné le projet en question. Cela étant, si la loi à proprement parler a été adoptée ... ce fut sans le volet « Bodycam ».

Les raisons qui sont à l'origine de l'abandon de cette idée de Bodycam sont les suivantes :

- Le cadre juridique : le texte proposé ne tenait pas la route juridiquement et il y avait encore de nombreuses questions de droit sans réponse.
 Ainsi, on considérait comme naturel et automatique que le personnel policier donne son accord à cette pratique ...;
- Le coût de ce projet : beaucoup de députés-bourgmestres ont ouvert de grands yeux lorsqu'ils ont entendu le coût estimé d'une telle opération ;
- L'efficacité réelle en regard des objectifs : le SLFP Police a ainsi montré une séquence vidéo lors de la séance en Commission, séquence reprenant une leçon de self-défense avec exercice et Bodycam portée. Tout le monde a ainsi pu constater de visu l'impossibilité totale d'interpréter les images.

En plus, nous craignons qu'un tel dispositif ne soit finalement qu'un moyen de contrôle de plus à l'égard des collègues sur le terrain qui travaillent pourtant si souvent dans des conditions très difficiles.

Les partisans des Bodycam's essayent de vendre leur soupe en prétendant que les images tirées de ce dispositif seront en faveur des policiers. Mais il s'agit d'un renversement complet du Droit et de la charge de la preuve. Il reviendrait alors au policier, quasi systématiquement, à prouver qu'il est innocent! C'est purement et simplement anticonstitutionnel!

Certains supporters de cette pseudo-solution purement technocratique à un problème éminemment humain disent benoîtement : « Ceux qui

Minervastraat 8, 1930 Zaventem • T. 02 660 59 11 • F. 02 660 50 97 • info@slfp-pol.be • www.slfp-pol.be

font bien leur boulot n'ont rien à craindre! ». Mais comment peut-on être aussi éloigné de la réalité du secteur policier?

Tout comme le SLFP-Police, tous les fonctionnaires de police sont demandeurs depuis des années d'une meilleure protection en cas violences à leur égard, et surtout à un combat réel contre ce type de violence. Nous sommes convaincus qu'une approche raisonnable tant de la violence que des fausses plaintes, tant de la part des directions de zones de police (par la garantie réelle d'une assistance et un dépôt parallèle d'une constitution en partie civile) tant de la part de la Justice apportera un effet bien plus spectaculaire et efficace que toute caméra.

Et une telle démonstration de défiance à l'égard de son propre personnel ne va certainement pas participer à la diminution des fausses plaintes à l'égard des policiers, au contraire.

Car ainsi, la qualité des procès-verbaux de constat en cas de violence/d'usage d'arme ira en augmentant, évacuant de facto toute contestation et discussion au sujet de la qualité de l'intervention des collègues. Pour l'heure, tous ces débats très souvent stériles démontrent le peu de confiance dont bénéficient les policiers pour le moment, et cela en dit long sur le mode de réflexion de nos dirigeants.

Les policiers sont des fonctionnaires assermentés portant une qualité judiciaire. Les procès-verbaux portent des constatations qui ont valeur de preuve et composent la relation des faits vécus par les policiers dans le cadre de leur mission et compétences visant au constat d'un méfait.

En plus, l'origine de la violence peut ne pas être filmée (la violence de(s) tierce(s) personne(s)), tandis que toutes les réactions du policier après l'éclatement de la violence seront filmées, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer de « jugement facile à l'abri dans un bureau ».

Et pour conclure, le SLFP Police est toujours en attente des mesures annoncées par les ministres de la Justice et de l'Intérieur concernant notamment une approche adaptée des faits de violence contre les policiers (circulaire des Procureurs-généraux, tolérance « zéro » qui n'est qu'un slogan car le SLFP Police vise en fait la garantie de l'usage de tous les moyens légaux pour combattre cette forme de violence), et une meilleure assistance des policiers qui sont victimes de cette violence que tout le monde devrait en fait condamner à l'unisson ...

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-Président National
+32485184952

